Portable: 87 71 10 30

Grille tarifaire relative aux formalités de transcription

	Prestations fournies	Forfait HT	Forfait TTC (TVA 13%)
Dossier simple	Transcription de décisions judiciaires et dépôt de bordereaux à la formalité de la publicité foncière	90 000 F CFP	101 700 FCFP
Dossier complexe (recherches complémentaires)	Transcription de décisions judiciaires et dépôt de bordereaux à la formalité de la publicité foncière	110 000 F CFP	124 300 FCFP

Source: Tarifs 2018/2019

CHAILLOUX Bernard
RCS Papeete TPI 14647 A
Mahina PK 10.300 c/mer
Mot.MATAVAI N°3
B.P.11334-98709
V: 878784019

TRANSCRIPTION

TARIF des prestations de service

A) Jugement dûment en forme exécutoire contenant partage d'un bien immobilier

-Tarif pratiqué étant de 1/100 sur le montant vénal.

- B) Jugement dûment en forme exécutoire contenant rectification d'une erreur matérielle et autres.
- Tarif selon son importance estimé à minima à 20.000 FCFP.

RAPIN Sylvie BP 42028 Fare Tony 98 713 Papeete (Tahiti) Vini: (689) 87.227.169

Voda: (689) 89.64.97.10 Mail: psftahiti@gmail.com

TARIF UNIQUE

Honoraires:	.100.000	F
TVA à 13%:	13.000	F
TOTAL TTC:	.113.000	F

Ly Ambre

TARIFS PRATIQUÉS POUR LA TRANSCRIPTION DE DÉCISIONS JUDICIAIRES ET POUR LE DÉPÔT DES BORDEREAUX DE CES TRANSCRIPTIONS À LA FORMALITÉ DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE.

ESTIMATION:

VALEUR DU TERRAIN	TARIFICATION	
1 Million	40 000 fcp	
2 Millions	60 000 fcp	
2 à 10 Millions	A partir de 60 000 fcp	
10 à 20 Millions	A partir de 150 000 fcp	
20 à 50 Millions A partir de 250 000 fcp		
Au dessus de 50 Millions A partir de 550 000 fcp		
	1111 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	

Tous les documents requis pour la formalité du dépôt à la publicité foncière sont à la charge du demandeur, à savoir :

- Copie de l'ordonnance de conciliation ou de non- conciliation ou de renvoi devant le Tribunal de Première Instance (TPI) rendue par la Commission de Conciliation Obligatoire en Matière Foncière (CCOMF)
- Copie des jugements du TPI
- Copie des arrêts de la Cour d'Appel
- Copie des rapports d'expertises
- Certificat de Non- Appel (CNA)
- Certificat de Non Pourvoi (CNP)
- Procès Verbal (PV) de tirage au sort

Sont à la charge du client :

- Le coût du document d'arpentage chez le géomètre
- Le coût du complément cadastral chez le géomètre
- Et la taxe de publicité immobilière de 0,10 % à la Direction des Affaires Foncières (DAF)

TRANSCRIPTION

Description	Tarification	
De 0 à 1.000.000	5,00 %	
De 1.000.001 à 2.000.000	3,00 %	
De 2.000.001 à 10.000.000	1,60 %	
De 10.000.001 à 20.000.000	1,40 %	
De 20.000.001 à 50.000.000	1,30 %	
Au dessus de 50 millions	1,10 %	

Tous les documents requis pour la formalité du dépôt à la publicité foncière sont inclus, à savoir :

- Copie du procès-verbal de conciliation ou de non conciliation ou de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal de Première Instance rendue par la Commission de Conciliation Obligatoire en Matière Foncière (CCOMF);
- Copie des jugements du Tribunal de Première Instance;
- Copie des arrêts de la Cour d'Appel;
- Copie des rapports d'expertises;
- Certificat non appel;
- Certificat de non pourvoi;
- Procès-verbal de tirage au sort.

Sont à la charge du client :

- Timbres fiscaux;
- Le coût de la fiche de mutation simple;
- Le coût du document d'arpentage et la fiche de mutation chez le géomètre ;
- Le coût du complément cadastral chez le géomètre ;
- La taxe de publicité immobilière de 0,10 % de la valeur vénale à la Direction Foncières;
- L'enregistrement à la Direction des Affaires Foncières.

TRANSCRIPTION A L'AIDE INDIVIDUE LLE A LA SORTIE D'INDIVISION IMMOBILIERE

(AISI)

Description	Tarification	
Transcription des décisions judicaires éligibles au dispositif de l'aide individuelle à la sortie d'indivision immobilière.		
Texte de référence: Délibération n° 2016-105/APF du 27/10/2016 instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière et son arrêté d'application n° 1899/CL du 22 novembre 2016	A partir de 150.000 F CFP	

Tous les frais complémentaires sont indiqués et inclus :

- Copie du procès-verbal de conciliation ou de non conciliation ou de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal de Première Instance rendue par la Commission de Conciliation Obligatoire en Matière Foncière (CCOMF);
- Copie des jugements du Tribunal de Première Instance;
- Copie des arrêts de la Cour d'Appel;
- Copie des rapports d'expertises;
- Timbres fiscaux ;
- Certificat non appel;
- Certificat de non pourvoi;
- Procès-verbal de tirage au sort.
- L'enregistrement à la Direction des Affaires Foncières.

Mme Linda AKEOU B.P. 8696 98719 TARAVAO Tél. 89 420 488

Adresse mail: e-secretariatPolynesie@gmail.com

T A R I F

Applicable à compter du 1^{er} juin 2019

DESIGNATION	Montant	T.V.A 13%	Montant total (fcfp)
Transcription acte de partage judiciaire jusqu'à 25 pages (r-v forfait)	100 000	13 000	113 000
Transcription acte de partage judiciaire jusqu'à 40 Pages (r-v forfait)	180 000	23 400	203 000
Déplacement (en forfait)/aller-retour à l'intérieur de Tahiti	10 000	1 300	11 300

PERE Tina

Liste des tarifs pratiqués: - 100.000 par jugement

DEUTSCHER Arnaud

Liste des tarifs pratiqués : - 100.000 par jugement